

Pass Sport

Pour la saison 2026-2027, le dispositif est ouvert aux :

- **Jeunes de 6 à 17 ans révolus** faisant partie d'un foyer allocataire dont le quotient familial (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à 699 € ;
- **Jeunes en situation de handicap** :
 - De 6 à 19 ans révolus bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ;
 - De 16 à 30 ans révolus bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés).
- **Étudiants boursiers jusqu'à 28 ans révolus**, titulaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 :
 - Bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
 - Bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale.

Cette aide du ministère chargé des Sports s'adresse aux enfants et aux jeunes qui rencontrent des obstacles à la pratique sportive – qu'ils soient d'ordre financier, social ou liés à un handicap. L'objectif : leur permettre d'accéder durablement à une activité physique encadrée, au sein d'un environnement structurant, éducatif et sécurisé.

Quand vais-je recevoir mon pass Sport ?

Les bénéficiaires recevront leur code pass Sport directement par courrier électronique mi-septembre 2026, à l'adresse transmise par les organismes partenaires (CAF, MSA, CROUS). Pensez à vérifier vos courriers indésirables et conservez bien le message. Si plusieurs de vos enfants mineurs sont éligibles au pass Sport, vous recevrez un courrier électronique distinct pour chacun d'eux, contenant leur code pass Sport personnel.

Où et comment utiliser le pass Sport ?

Pour l'utiliser, il suffira de présenter votre code à votre club ou salle de sport au moment de l'inscription. S'il l'accepte, celui-ci déduira automatiquement **50 € de la licence** ou de l'abonnement au moment de l'inscription.

Le pass Sport est valable du **1er septembre au 31 décembre 2026.**

<https://www.pass.sports.gouv.fr>